

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

N° 228 - Octobre, novembre, décembre 2021

Édito

Pour le gouvernement, la démocratie semble le plus mauvais des régimes. Pour répondre aux impératifs supposés d'une adaptation et d'une urgence permanentes, corps intermédiaires et mouvements sociaux sont sommés de se taire. Tant pis si l'ONU, ou plus récemment Amnesty International¹, s'en émeuvent. Les scléroses du dialogue social seraient encore plus inopérantes en tant de crise sanitaire ou d'état d'urgence, qui nécessiteraient de gouverner par ordonnances.

Au ministère de l'Éducation nationale (MEN), cette politique est particulièrement marquée. Les avis négatifs du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) se systématisent contre une politique qui sert dorénavant l'intérêt personnel d'un ministre. Le champ de compétences du paritarisme a été drastiquement réduit. Des évaluations tous azimuts et le droit de réserve rognent nos libertés pédagogiques et d'expression. En établissement, cette rentrée a vu se mettre en place de nouvelles dispositions réglementaires accroissant le pouvoir des directions au détriment de celui des élu.es au CA. Le ministère seul échappe à cette épidémie de contrôle et de bilan.

Cinq années de ce régime ont anémié les valeurs de la République, conduisant à un début de campagne présidentielle nauséabond.

À l'échelle académique, Comités Techniques et Groupes de Travail se multiplient « pour information » seulement. Nous n'avons jamais eu autant la parole depuis que nous ne sommes plus écoutés dans ces instances. Par choix ou faute de militant.es, les autres organisations syndicales acceptent ce rôle de commentateurs déconnectés de la profession dans lequel l'administration cherche à nous enfermer.

Le SNES, au sein de la FSU, continue de faire le pari inverse. Nous portons avec conviction les valeurs démocratiques grâce à un syndicalisme de terrain qui part des adhérent.es. Dans notre fédération, des élections désignent les collègues qui nous représentent au sein des instances chargées de définir nos mandats.

Modestement, la nouvelle formule du bulletin académique a pour but de confirmer cette vocation. Elle souhaite donner voix à des contributions plus variées et des témoignages directs. Pour ce numéro, les AESH notamment sont à l'honneur pour accompagner la dynamique vivifiante de leurs mobilisations récentes. Autre sujet d'actualité vecteur de transformation sociale positive, la question de l'égalité femme-homme fait l'objet d'un supplément, dans le cadre de la déclinaison du plan « égalité professionnelle » dans notre académie.

Hugo Lassalle
Secrétaire général du SNES de l'académie de Bordeaux

¹ <https://www.amnesty.fr/presse/120-000-voix-pour-la-protection-du-droit-de-manifester?>



Sommaire

Actualité / Métier	2
1ère vague du PLE	
Rentrée PsyEN sous tension	
Préparer les concours 2022	
Carrières : bilan des promotions	
Actions	3
Instances : faire ses commissions	
EAF : faire reconnaître la charge de travail , le SNES-FSU mobilisé	
Formation syndicale : un droit fondamental	
Billet d'humeur	4
La loi Rilhac, l'autorité comme solution aux problèmes de l'école	
Remplacement, la cour des comptes recycle de vieilles recettes	
Salaires, conditions de travail...	
Focus	5
AESH : sortir de la précarité	
Témoignages	6
Témoignages d'AESH	
Échos des départements	8
Dordogne	
Gironde	
Landes	
Lot et Garonne	
Pyrénées Atlantiques	
Questions FSU	10
Elections FSU	
Organigramme	12

1^{ÈRE} VAGUE DU PLE.

Dès la rentrée, la consigne du Ministre d'établir des projets d'évaluation locaux dans les lycées a ancré le contrôle continu dans nos pratiques. Objectif : pallier les problèmes nés de sa réforme en nous rendant certificateurs et formateurs de nos élèves. Dans notre académie, la forte présence des IPR, aux journées banalisées et dans le processus de rédaction, a conduit à des PLE plus ou moins contraignants avec déclinaisons disciplinaires, y compris celles hors contrôle continu.

La publication tardive d'une foire aux questions, qui plus est mise à jour régulièrement, valide nos analyses et confirme nos craintes : les proviseur.e.s pourront recadrer, voire sanctionner, les collègues qui ne se conformeraient pas au PLE au prétexte d'une prétendue équité de traitement entre les candidat.e.s. En accord avec le projet académique porté par la Rectrice, les modalités du PLE se reposeront à la rentrée prochaine et pourraient s'étendre au collège.

*Sonia Mollet, Renaud Robert
Secteur lycées
lycees@bordeaux.snes.edu*

PRÉPARER LES CONCOURS 2022, LE PARCOURS DU COMBATTANT !

La nouvelle réforme de la formation initiale place dorénavant les concours des CAPES/T en fin de master et modifie en profondeur les maquettes des masters MEEF. Les étudiants en M2 MEEF doivent cette année préparer leur concours et valider leur diplôme incluant une présence hebdomadaire de six heures dans les établissements.

Cet été, les étudiants pouvaient donc choisir un contrat d'alternance en responsabilité de classes pour 722€/mois. Beaucoup d'entre eux se plaignent actuellement de ne pas avoir suffisamment de temps pour préparer leur concours. D'autres, par choix ou parce qu'ils n'ont pas été recrutés, sont en stage toute l'année. La réforme s'imposant à marche forcée, les conditions de ces stages sont précisées au fil de l'eau. Des problèmes de convention puis d'affectation ont repoussé leur démarrage à fin septembre.

Le SNES a dû se battre pour que ces étudiants puissent toucher la même gratification que les stagiaires du premier degré de 125€ mensuel. Rien n'avait été anticipé par l'INSPÉ et le rectorat qui ont finalement précisé par mail que cette gratification serait versée fin février...

*François Boudet, responsable du secteur « entrée dans le métier »
stagiaires@bordeaux.snes.edu*

RENTREE PsyEN SOUS TENSION

La rentrée des PsyEN a été marquée par l'application de la loi du 5 août 2021 concernant l'obligation vaccinale. Cette mesure rappelle les différentes attaques visant les PsyEN pour les rapprocher d'un service de santé scolaire dont l'un des dangers serait de les rattacher aux départements. Les PsyEN appartiennent aux personnels de l'EN et travaillent au sein d'établissement en lien avec les équipes éducatives, pédagogiques et de santé mais ne sont pas des personnels de santé.

Pour un corps déjà en tension, les suspensions en cours et à venir pèsent sur les personnels en poste. La charge de travail s'accroît ainsi avec des secteurs de plus en plus chargés alors que les besoins des élèves et des familles nécessiteraient un effort significatif du ministère. Dans certaines zones rurales cela devient plus problématique encore avec un turn-over des personnels très important dont la formation et l'adaptation à l'emploi reposent sur les équipes en place déjà très affaiblies. Ainsi à la rentrée en Dordogne, 4 postes sur 19 restaient vacants après recrutement et utilisation du vivier de contractuels existant. C'est dorénavant 8 postes qui ne sont pas pourvus, empêchant un fonctionnement des services. Le CHSCT départemental a été saisi.

Dans la période covid-confinement alors que les besoins accrus en accompagnement psychologique et soutien ont été soulignés dans tous les rapports sur la santé psychique, le SNES-FSU s'étonne de l'absence de réponse institutionnelle en faveur d'un renforcement du corps des PsyEN. L'institution met en avant le rôle d'autres acteurs comme la région et les ressources numériques disponibles pour pallier la demande des élèves et des familles. Cela nous oblige à une vigilance permanente pour vérifier qui intervient, avec quel agrément et quelles compétences. La région ne doit également pas mordre le trait sur l'accompagnement à l'orientation qui reste une compétence de l'EN !

*Emmeline Rogier
Secteur PsyEN
psyen@bordeaux.snes.edu*

CARRIÈRES : BILAN DES PROMOTIONS

Le CTA du 13 décembre présentait pour information le bilan des opérations de promotions pour l'accès à la hors classe, la classe exceptionnelle et l'échelon spécial. Même si cette question ne relève plus de la compétence des CAP, le Groupe de travail préparatoire a été l'occasion de demander des comptes à l'administration. Pour les principaux éléments statistiques, une analyse détaillée par grade et les enjeux essentiels, rendez-vous sur notre site académique rubrique « Carrières ». N'hésitez pas non plus à contacter directement notre permanence pour bénéficier des meilleurs conseils.



INSTANCES : FAIRE SES COMMISSIONS

Malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Enseignement, de nouvelles dispositions réglementaires concernant la vie démocratique au sein des EPLE s'appliquent en cette rentrée. Ces modifications avaient vocation selon le ministère à « améliorer le pilotage » des établissements d'enseignement scolaire du second degré en « simplifiant » le fonctionnement de la commission permanente et du conseil d'administration.

Nos premiers retours confirment une grande cacophonie d'un établissement à l'autre. Pour y remédier, le ministère a tardivement envoyé des consignes qui ont rajouté comme souvent de la confusion au désordre ambiant. En revanche, la volonté d'affaiblir le rôle des élus au profit de la hiérarchie locale est elle, une fois de plus, bien établie. Le CA doit rester la seule instance décisionnaire, le 1er échelon de l'action militante, et le chef d'établissement n'en est pas le monarque. Nous intervenons systématiquement à la demande des collègues auprès du rectorat quand la réglementation n'est pas respectée.

Hugo Lassalle

EAF : FAIRE RECONNAÎTRE LA CHARGE DE TRAVAIL, LE SNES-FSU MOBILISÉ

Suite à un dysfonctionnement informatique des services éditant les convocations pour l'oral de l'EAF, nombre de collègues ont vu la quantité de récapitulatifs pour les interrogations bondir de la norme de 5 à parfois plus de 30 ! La quantité de textes et d'œuvres à maîtriser était ahurissante. Grâce à une enquête auprès des collègues de lettres syndiqué.e.s, le SNES-FSU Bordeaux a montré cette surcharge généralisée, demandant et obtenant une indemnité pour ce surcroît de travail s'ajoutant aux sujets doublés et à la correction dématérialisée. 2 HSE de 6 à 14 récapitulatifs et 3 à partir de 15 ont été accordées. Évidemment c'est insuffisant. Une intervention du SNES-FSU en CHSCT ministériel a dénoncé les effets délétères de l'organisation de l'EAF sur la santé des personnels. À Bordeaux, nous interpellons très vite le rectorat pour que ces dysfonctionnements n'aient plus lieu.

*pour le secteur "Lettres Modernes"
Sonia Mollet*



FORMATION SYNDICALE : UN DROIT FONDAMENTAL

Participer à un stage de formation syndicale est un droit pour TOUS les personnels syndiqué.es comme non syndiqué.es. Nous disposons de 12 jours par an pour participer à la formation et à la vie démocratique syndicales. Utilisons-les !

Les stages proposés par le SNES et la FSU s'inscrivent dans une démarche militante volontariste :

- offrir un espace de parole libre hors du contrôle de la hiérarchie
- dégager des temps de débats
- donner la possibilité d'élaborer des alternatives face aux tentatives de formatage institutionnelles
- proposer des moments de réflexion sur d'autres projets pour nos métiers, pour l'École et le service public national d'éducation
- être un outil pour construire des stratégies collectives face à la dégradation de nos conditions de travail
- dynamiser la vie syndicale et montrer l'importance de se syndiquer.

Programme à venir :

→ **Stage FSU « la classe ouvrière c'est pas du cinéma » jeudi 10 février matin :** table ronde « **problèmes causés par le télétravail** » animée par **Sophie VENETITAY** (secrétaire générale nationale SNES), Marie BENEDETTO-MAYER (universitaire spécialiste des nouvelles technologies et du numérique) et Sophie BINET (secrétaire générale UGIRC CGT).

→ **Journée débat vendredi 11 février**, avec **Sophie VENETITAY** consacrée au projet porté par le SNES pour l'école et ses personnels dans le contexte de campagne électorale.

→ **Stage collège-lycée autour du métier jeudi 24 mars** (le métier au quotidien, charge de travail, difficultés, rapport à la classe, injonctions contradictoires + le collectif syndical comme ressource et piste d'actions, ...) animé par **Yannick LEBVRE**, responsable national du secteur « métier » au SNES.

→ Stages disciplinaires :

- **Lettres** : mardi 22 mars 2022 avec **Sonia Mollet**
- **Langues vivantes** : mardi 12 avril 2022 avec **Marc Rollin et Kei Mc Gregor**
- **Histoire** : début juin 2022 (dates, thématiques et intervenant .es communiqués ultérieurement)

Un principe :

Participer à un stage de formation syndicale est un droit pour TOUS les personnels syndiqué.es comme non syndiqué.es. Nous disposons de 12 jours par an pour participer à la formation et à la vie démocratique syndicales. Utilisons les !

Modalités d'inscription :

Via l'espace adhérent pour les syndiqués ou une adresse dédiée pour les non (encore !) adhérents, l'inscription génère automatiquement l'autorisation d'absence à remettre au chef de services ou d'établissement un mois à l'avance.

Besoin de renseignements complémentaires ou suggestions de stages ? Contactez formation.syndicale@bordeaux.snes.edu

*Catherine Dudès,
responsable académique du secteur stages et formation syndicale*

LA LOI RILHAC, L'AUTORITÉ COMME SOLUTION AUX PROBLÈMES DE L'ÉCOLE

Avec le soutien de la droite et de la majorité, le Sénat a adopté le 20 Octobre dernier la proposition de loi Rilhac. En donnant une délégation de compétence de l'EN aux directeurs.rices d'école, ces derniers se dotent d'une « autorité fonctionnelle », bouleversant ainsi la tradition qui faisait du directeur.rice un pair parmi les pairs.

En octobre 2019, après le suicide de Christine Renon, directrice d'une école primaire de Pantin, les directeurs.rices d'école et leurs collègues ont été consultés. Ils se sont prononcés pour la nécessité d'être soulagés de leur tâches administratives par une décharge suffisante. En réponse, la loi Rilhac accroît non seulement la charge de travail des directeurs.ices mais le place au-dessus de ses collègues.

La loi Rilhac ne précise pas les missions des directeurs.ices car elles doivent être encadrées par l'inspecteur, mais elles pourraient aller jusqu'à l'évaluation des personnels. « Le risque est de passer d'un système collectif à un fonctionnement hiérarchique, ce qui peut créer des conflits et isoler les directeurs », analyse Guislaine David du SNUIPP-FSU. La gestion collective de l'école laisse place à l'exercice de l'autorité par un véritable chef d'établissement.

En septembre, Emmanuel Macron a anticipé ce tournant historique en annonçant, au travers une expérimentation dans cinquante écoles de Marseille, le recrutement des professeurs par les directeurs des écoles. Avec la loi Rilhac, c'est la fin de l'exception d'une école primaire gérée par une petite République. Cette disparition s'inscrit dans le projet Blanquer d'une transformation managériale de l'école où les statuts hiérarchiques se multiplient. Nous pouvons, dans le secondaire, nous attendre au prolongement et au renforcement de ces logiques qui mettent toujours plus à mal le collectif.

Nathalie Grégoire

SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL... DES RAPPORTS INSTITUTIONNELS POINTENT UNE DÉGRADATION HISTORIQUE

Ces dernières semaines sont parus deux rapports institutionnels, l'un du Sénat, l'autre de la DPP, sur les salaires et les conditions de travail des enseignant.e.s. Rien de nouveau : la dégradation est telle que le métier n'a jamais été aussi peu attractif. Mais cette fois, ce ne sont pas les syndicats qui le disent !

Les données dévoilées par le rapport du Sénat sur le budget de l'Éducation nationale sont sans appel : toutes les comparaisons montrent que les enseignant.e.s français.e.s travaillent beaucoup et gagnent peu. Entre 2000 et 2020, la baisse du salaire d'un.e certifié.e est de 23% au bout de 23 ans de carrière et de 25% en fin de carrière. Comparés aux salaires des actif.ve.s du privé ayant au moins un niveau Licence (rappelons que les enseignant.e.s ont un diplôme Master) les salaires des enseignant.e.s sont 12% moindre. La comparaison internationale est plus nette encore : un.e enseignant.e français touche en moyenne 10 000 dollars de moins par an qu'ailleurs en Europe. Les professeur.e.s français travaillent-ils moins pour gagner moins ?

REMPLACEMENT, LA COUR DES COMPTES RECYCLE DE VIEILLES RECETTES

Le 2 décembre dernier, la Cour des comptes a publié un rapport portant sur « la gestion des absences des enseignants ».

Elle commence par un constat qui a le mérite de remettre en cause quelques idées reçues : la « proportion d'enseignants absents pour cause de maladie ordinaire sur une journée donnée est inférieure à celle des salariés du privé et des autres ministères ». Dans deux tiers des cas, l'absence du professeur est due à des obligations de service : formation, réunion pédagogique, participation à un jury d'examen...

Les préconisations de la Cour des Comptes pour pallier les absences liées au non-remplacement ressemblent à du déjà-vu :

- d'annualiser le temps de travail des enseignants et d'inclure le remplacement dans les obligations de service (ORS) sur la base de quelques heures obligatoires dans l'année ;
- de prévoir une bivalence qui permette de faciliter les remplacements ;
- une évolution du PPCR qui renforce le pouvoir du chef d'établissement en lui donnant la possibilité d'estimer, selon leur investissement dans les remplacements de courte durée, le mérite et l'intensité du travail des enseignant.e.s.

La Cour des comptes recycle ainsi de vieux ingrédients dont on a déjà expérimenté l'inefficacité et le manque

de pertinence pédagogique. Par exemple, la disposition du décret Robien sur les remplacements de courte durée a été combattue par la profession qui l'a largement boudée, estimant qu'elle n'était pas la solution pédagogique adaptée.

Elle propose également le recours à l'enregistrement vidéo de cours, semblant ignorer le constat de la difficulté des élèves à suivre les cours en distanciel pendant la crise sanitaire !

A travers la préconisation sur l'annualisation, la Cour entretient également le préjugé sur le temps de travail des enseignants, laissant entendre que le problème du non-remplacement serait lié à son volume réduit. Or, on sait qu'il est estimé (par la DEPP) à 42h53 hebdomadaires en moyenne pour un.e certifié.e.

En entretenant cette idée fautive et en adoptant une seule logique comptable, la Cour détourne les regards de la question majeure des moyens de remplacement. Le problème n'est pas lié à la défaillance ou le manque d'investissement des enseignant.e.s mais bien à l'insuffisance des moyens humains pour assurer une réelle continuité du service. Il faut du personnel pour assurer la continuité pédagogique et nous ne pouvons que constater que les TZR sont pour la grande majorité affectés sur des postes à l'année et indisponibles aux remplacements de courte durée.

Nathalie Grégoire

Nathalie Grégoire

AESH : SORTIR DE LA PRÉCARITÉ

Mobilisation du 19/10/2021

Mardi 19 octobre, belle journée de mobilisation des AESH en faveur de leur revalorisation salariale et de leurs conditions de travail. Nous étions un peu plus de 100 devant le rectorat, en plus des équipes du corps enseignant qui nous soutiennent.

Au dernier moment, nous avons été reçus (CGT, SNUIPP-FSU et le SNES-FSU) par le DRH et le secrétaire général adjoint du rectorat.

Tous deux étaient pressés car attendus ailleurs. Marque supplémentaire s'il en fallait d'autres du mépris dans lequel nous AESH sommes tenu.es. Dans l'attente de la mise en œuvre des revendications nationales portées par l'intersyndicale, cette audience a été l'occasion pour le SNES-FSU de porter des mesures transitoires conduisant à des améliorations rapides dans le quotidien des AESH. L'administration rectorale

ne peut pas non plus se dédouaner d'un bilan objectif des PIAL qui ont lourdement dégradé les conditions de travail. La procédure de prise en charge des frais de déplacements par exemple, rendus plus sensibles par la multiplication des lieux d'intervention, doit à ce titre être simplifiée.

L'administration reconnaît des difficultés et des anomalies ponctuelles mais se montre

néanmoins satisfaite d'elle-même. Tous les élèves seraient pris en charge, ce qui reste à vérifier. Les autres éléments de réponses restent toujours évasifs malgré un élément concret : l'augmentation significative des démissions depuis la rentrée dans l'académie (377).

AESH, sous le SMIC la grille :

Si la nouvelle grille nationale constitue une avancée sur le principe, elle ne résout en rien les problématiques liées au pouvoir d'achat et au travail des AESH. Comme l'avait indiqué la FSU lors des négociations, cette grille a été rapidement rendue caduque par l'inflation et la hausse du SMIC.

Elle permet aussi au ministère d'é luder les questions de formation, de recrutement, de carrière ou de mobilité comme le permettrait la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B. Il aurait en outre fallu reconnaître l'ancienneté de services et non de contrats.

La mise en place de cette nouvelle grille ne se fait pas non plus sans douleur. Dans notre académie, parmi les 3292 AESH reclassé.es à l'échelon 2 et recruté.es par les établissements, seuls 56 % d'entre eux.elles ont signé leur avenant nécessaire à la mise en paie et au rattrapage de leur salaire. L'administration reconnaît avoir des difficultés à entrer en contact avec ces

agent.es par l'intermédiaire des boîtes mails professionnelles ou par téléphone. Par ailleurs le retard pris dans la communication des fiches de paie met les personnels AESH en difficulté pour obtenir les prestations sociales auxquelles ils et elles ont droit.

Nous devons donc prêter une attention particulière à ces collègues en situation de précarité. Les militant.es du SNES-FSU peuvent les soutenir au quotidien dans les établissements et participer à leur intégration pleine et entière au sein des équipes pédagogiques. Un mémo permet dorénavant de faire le point sur leurs problématiques. Vous pouvez également communiquer le contact du secteur :

aesh@bordeaux.snes.edu

Marie Bloy
Secteur AESH
aesh@bordeaux.snes.edu



Nos demandes :

- pas plus de 2 élèves sur 2 établissements,
- aménagement dans le fonctionnement des PIAL en attente de leur suppression,
- une boîte mail académique pour tous.les,
- la mise en place d'une réserve de remplaçant.es pour pallier aux absences éventuelles,
- la redénomination de la « salle des professeurs » en « salle des personnels » pour favoriser l'intégration des AESH,
- la restriction des missions liées qui autorisent l'imposition d'heures supplémentaires sans rémunération par le biais des heures connexes dont les AESH n'ont pas à rendre compte.

Séverine

“ Mes conditions de travail, actuellement, sont très difficiles. J'ai un quota de 62 % avec 3 élèves à charge, mutualisés, dont 2 dans la même classe, dans un collège. Cette année j'ai eu une nouvelle direction. Au bout de 4 jours, elle a voulu m'envoyer en école primaire que j'ai refusé net ! c'était soit je restais au collège, soit je démissionnais. Je sais qu'on doit normalement "obéir" aux affectations données, mais j'avais prévenu de mon départ si on m'envoyait en primaire... Ayant des besoins puisqu'en manque d'AESH, elle a décidé de me garder mais sous conditions... J'ai été la cible d'une "évaluation surprise" pour voir si je convenais à ce poste, après 4 années passées dans ce collège avec une entente impeccable avec l'équipe pédagogique ! J'avais déjà travaillé en primaire et je ne voulais surtout pas y retourner. Bref, je suis dans le collimateur. Elle m'a déjà laissé entendre qu'en juin, au moment de l'évaluation, elle nous affectera dans l'établissement où elle aura choisi de nous mettre, sans que l'on ait un mot à dire. Ce qui est dégueulasse, c'est que certains élèves sont suivis depuis le début de leur scolarisation et on ne tient pas compte de cela alors qu'un lien de confiance a été créé entre les élèves en difficultés et nous.

C'est la première fois depuis 2015 que je songe à la démission, c'est également la première fois que j'ai 2 élèves dans la même classe, ce qui complique les choses lors des évaluations par exemple. On n'est pas 100 % avec l'élève mais partagé en 2, sans compter une forme de rivalités entre les 2. L'aspect positif de mon travail, c'est surtout la reconnaissance des parents envers moi. Leur confiance est très importante et valorisante.

Je n'ai pas un 2e métier, car ma fille est aussi en situation de handicap et qu'elle a des soins extérieurs 3x par semaine. Cela aussi m'a été reproché, car j'ai tenu compte de l'emploi du temps de ma fille pour faire le mien et que donc, je ne pensais qu'à moi avant de penser aux élèves que j'accompagne. Avec 23h30, je peux moduler l'emploi du temps comme je veux, mais surtout avec les besoins des élèves, et la demande des professeurs que j'ai toujours favorisée. ”

Mireille

« Actuellement j'accompagne 3 élèves, 3 pathologies différentes, dans 3 classes différentes en lycée pour 25h semaine. Plusieurs AESH pour les mêmes élèves : nous sommes 2 pour 6 élèves ! Ce qui me préoccupe ça sera lors du passage des examens... on ne pourra pas se partager ! Qui les accompagnera ? Des inconnus ? Ce qui risque de leur engendrer du stress supplémentaire... Un de mes élèves a besoin d'énormément d'attention et de surveillance, c'est épuisant... Personnellement, je passe pas mal de mes "pauses" déjeuner ou autres à échanger avec les profs ou les élèves, afin de trouver des solutions adaptées, ou même à déjeuner avec mes élèves car ils

stressent trop.

Au vu de mes faibles revenus je cumule un contrat de 7h/semaine dans une petite société pour laquelle je fais de l'administratif. Malgré toutes ces difficultés J'ADORE mon métier et suis très investie. Je trouve très gratifiant le fait de contribuer à l'intégration, à l'évolution et à la réussite des élèves. »

Agnès

“ En lisant tous les retours négatifs des AESH depuis la mise en place des PIAL, je me dis que je suis bien tombée car le ressenti que j'ai du PIAL est vraiment à l'opposé des témoignages que je lis ! Je pense que le bon fonctionnement du PIAL tient en grande partie à la personnalité et à l'investissement de notre coordinateur. Il nous respecte et nous considère comme des collègues au même titre que les enseignants. Pour ce qui est de mon travail au collège, cette année je suis 11 élèves en ULIS : 2 élèves en 6ème, 2 élèves en 5ème, 3 élèves en 4ème (dans 2 classes différentes), 4 élèves en 3ème (dans 2 classes différentes). Je passe ma journée à courir après les uns et les autres, à faire le point avec les enseignants, les surveillants, vérifier que les élèves ont tous les cours dans leurs cahiers ou ordi et à faire le nécessaire si ce n'est pas le cas. La jour-

née passe à une vitesse folle. Pour rien au monde je ne changerai de métier (tant que je suis en forme physiquement en tous cas !).

De mon point de vue, le point négatif de notre travail est l'évolution salariale quasi inexistante. L'expérience accumulée au fil des ans n'est pas prise en compte. Malgré des entretiens individuels avec le chef d'établissement tous les 3 ans au cours desquels on reconnaît mon investissement et me remercie pour mon travail, cela ne change rien sur le plan financier. Encore une fois, je ne me sens pas vraiment en droit de me plaindre compte tenu de mon contrat à temps complet, mais je grince des dents. Je trouve que c'est un manque de respect et de reconnaissance. Enfin, dernier point à améliorer à mon sens : le contact avec nos gestionnaires à la DSDEN. Le contact téléphonique avec eux est froid voire franchement désagréable. Je n'ai eu à les contacter que très rarement mais vu le ton sur lequel on m'a répondu, j'évite de les contacter ! ”

M.

« Actuellement je suis AESH co et j'accompagne 12 élèves du dispositif ULIS. J'interviens donc dans plusieurs classes dont 2 avec 5 élèves à aider depuis la rentrée. Je fais beaucoup d'observation pour définir les besoins de chacun afin de les retravailler individuellement quand on est dans le dispositif ULIS.

Je les accompagne pendant 27h30 pour un salaire net de 875€, ma situation familiale ne me permet pas d'avoir un autre travail (ayant moi-même une fille en situation de handicap, je dois m'occuper d'elle quand je rentre) mais malgré tout ce travail me plaît énormément, je me sens vraiment utile et je ne voudrais en aucun cas faire autre chose.

Le soir, le week-end les élèves me sollicitent et je réponds toujours présente, je ne me vois pas les laisser tomber, ils ont vraiment un besoin de confiance, ce que l'on apporte, avec de la stabilité. Nous sommes leur référence et je pense qu'ils préfèrent nous appeler nous les AESH plutôt que les Profs. Il faut savoir que J'ADORE mon travail. »

Anita

“ 14 ans ! 14 ans que j'exerce ce métier d'AESH. J'ai travaillé dans des classes allant de la petite section à la terminale, avec des enfants à trouble du comportement, déficience mentale, autisme, myopathie, divers dys, surdité... Chaque année ou presque un nouveau challenge, une famille pleine d'espoir, une relation de confiance à construire.

Des choses se sont améliorées, bien sûr, j'ai maintenant un CDI, des collègues, une reconnaissance sur mon lieu de travail, mais tant reste à faire !

Le quasi abandon de l'accompagnement individuel au profit de l'accompagnement mutualisé est une belle absurdité administrative. On peut, bien sûr avoir plusieurs élèves dans une même classe. Mais que je sache, ils ont tous besoin des consignes en même temps, et comment assurer un secrétariat sur plusieurs copies en simultané ? On se retrouve avec 3, 4, 5 élèves dans la semaine... Ce qui veut dire autant de familles, autant d'équipes enseignantes...

La mise en place des Pials, je la vis dans un partage de mon temps entre lycée polyvalent et collège. Heureusement, les deux se touchent car, certains, jours, je vais une heure en collège, deux en lycée, puis je reviens au collège... Cela engendre du stress, car il faut jongler d'un niveau à un autre, les emplois du temps alternant chaque semaine, il faut gérer pour ne pas louper un cours, s'adapter quand on passe d'un niveau terminale à un niveau cinquième... assurer pour bien réexpliquer des consignes dans des matières qu'on ne maîtrise pas forcément et dont

on ne peut pas suivre tous les cours puisque les heures par élève se réduisent d'année en année... bien sûr pour favoriser l'autonomie des enfants hein...

Les conditions de travail sont difficiles. Le collège date de 1967 et doit être restructuré, depuis 10 ans... en attendant, c'est mal isolé, on a froid l'hiver, on crève de chaud l'été. C'est très très bruyant, inconfortable, laid. Et mine de rien, comme on reste entre midi et deux pour économiser les déplacements, on y passe souvent 10 heures par jour.

Je n'ose même pas parler de nos salaires... au smig bien sûr, ils ne peuvent pas faire moins... mais la plupart d'entre nous subit le temps partiel contraint et vivent dans la misère. Je suis une chanceuse à 31h semaine, donc 1004 €/mois ! champagne ! mais je pense que je ne pourrais pas assurer plus, c'est tellement fatiguant !!!

Et puis, les qualités requises pour s'occuper de ces enfants, les savoirs nécessaires pour suivre les cours, les connaissances des handicaps, les savoirs-faires de média-

tion, ... L'institution nie cela puisque la formation est à minima, qu'aucun diplôme d'état n'a été créée, (depuis 1985 tout de même !!), qu'on nous refuse le statut de fonctionnaire.

On se serre les coudes, on se conseille, les syndicats sont plus à l'écoute et à la lutte depuis quelques années, les enseignants nous considèrent comme des collègues à part entière. Mais c'est un travail tellement mal reconnu et mal payé que beaucoup abandonnent, et tant souffrent...

La revendication de 24h hebdomadaire me semble légitime, la reconnaissance statutaire également. Le nombre d'enfants à accompagner va croissant, les USLYS débordent, on ne peut pas continuer à mettre des pansements sur le handicap. Il faut se donner les moyens de l'accompagner pour de vrai.”



C'est grâce aux retours de terrain que nous pouvons intervenir de manière efficace auprès de l'administration et construire collectivement des mandats au plus près des attentes des collègues. Secteur AESH : Marie Bloy (aesh@bordeaux.snes.edu)

DORDOGNE

Au regard du 1er trimestre qui s'achève, force est de constater que peu de choses changent ! Comme chaque année, les conditions de travail se dégradent, les moyens baissent comme notre pouvoir d'achat, à mesure que les injonctions se multiplient. Certains chefs de service en abusent, imposant à marche forcée les multiples expérimentations ministérielles ! Difficultés accrues pour les personnels en situation précaire (AED-AESH-Contractuels...)

Dans ce contexte, l'auto-évaluation des établissements ressemble à une farce qui alourdit encore le climat chez des collègues déjà épuisés !

Nous continuons -et continuerons- d'agir au quotidien pour la défense collective des collègues. Ainsi, le secrétariat départemental, grâce à ses militants, poursuit son travail d'information et de formation en organisant des RIS dans les établissements, des stages de formation syndicale comme celui organisé le 9 décembre pour les AESH et des réunions pour recréer du collectif entre militants, S1, adhérents ou sympathisants. Autant d'échanges réguliers, nous permettant d'accompagner les collègues en audience et de porter leur parole en instances malgré la suppression d'une partie des CAP :

→ **Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail** : Le SNES-FSU 24 y porte la voix des collègues épuisés par les ordres et contre-ordres liés à l'improvisation permanente du

LOT ET GARONNE

Lundi 6 décembre, un CHSCTD extraordinaire a été réuni pour faire un point sur la pandémie covid dans le Lot-et-Garonne. Le SNES47 est intervenu en séance pour transmettre les remontées préoccupantes du terrain. Nous remercions les S1 pour leurs réponses et leur réactivité. Le SNES47 a aussi contribué au stage organisé par la FSU académique au lycée Bernard Palissy à Agen en présence de Benoît Teste (secrétaire général national de la FSU). La matinée a été consacrée aux débats en tendances et l'après-midi, aux dossiers syndicaux d'actualité : lutte contre les idées d'extrême droite, protocole sanitaire, protection sociale, égalité femme-homme, collectif « plus jamais ça » ... Cela a été l'occasion de dresser le tableau actuel du paysage syndical en soulignant le rôle central de la FSU dans la Fonction Publique. Merci aux militants qui se sont inscrits à cette journée particulièrement revigorante et mobilisatrice.

Dans le prolongement des élections internes, le congrès départemental de la FSU47 a eu lieu le jeudi

gouvernement sur la situation sanitaire. Nous intervenons aussi pour ceux qui subissent les pressions hiérarchiques issues des nouvelles méthodes de management. Les tensions existantes dans certains établissements combinées à l'absence de réponse administrative sérieuse montrent bien l'absolue nécessité de faire des écrits ou de remplir les fiches RSST pour révéler ces dysfonctionnements et mettre l'administration face à ses responsabilités.

→ **Le Comité Technique Spécial Départemental et le Comité départemental de l'éducation nationale**. Grâce aux remontées du terrain, nous y dénonçons les insuffisances et les conséquences des réformes mais surtout nous portons à la connaissance de la DSDEN les problématiques spécifiques rencontrées par les établissements à propos du manque de moyens alloués.

→ **Les commissions de réforme** (avec nos deux représentants) qui statuent sur les accidents de service, les maladies professionnelles qui se multiplient ces dernières années avec la dégradation des conditions de travail et l'allongement des carrières.

Section Dordogne :
snes24@bordeaux.snes.edu

9 décembre. Chaque congrès est un moment important et démocratique pour l'élaboration des mandats de la FSU pour les 3 ans à venir car tous les syndiqués peuvent y participer et faire des propositions d'amendements aux textes préparatoires de la FSU nationale.

Au-delà de ces temps d'échanges, le secrétariat du SNES47 accueille les collègues au local, 14 rue Jean Terles à Agen tous les mercredis après-midi. Une ambiance amicale et chaleureuse y règne et nous y accueillons les collègues avec plaisir afin de les accompagner au mieux et répondre à leurs questions.

Nous rappelons à toutes et à tous nos syndiqué·es l'importance de lire le bulletin hebdomadaire que nous rédigeons avec soin tous les mercredis afin de vous tenir au courant de l'actualité syndicale relative à nos métiers ! À l'ère de la « com » ministérielle, être informé est le premier acte de résistance.

Section Lot et Garonne :
snes47@bordeaux.snes.edu

GIRONDE

Cher.e.s syndiqué.e.s,

Le SNES-FSU Gironde s'est renouvelé avec deux nouveaux secrétaires départementaux, Pauline Baille et Arnaud Lacombe, qui sont épaulés par une équipe renforcée. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour militer à nos côtés.

En Gironde, la rentrée 2021 n'a pas dérogé à la règle : seulement 2 postes créés en collège, et 33 postes supprimés en lycée alors que la pression démographique ne faiblit pas dans le 2nd degré. Classes surchargées, heures supplémentaires imposées, multiplication des compléments de service, tout cela dans un contexte épidémique aussi épuisant qu'interminable !

L'actualité syndicale de notre département a été marquée par plusieurs actions pour lutter contre la remise en cause de notre métier et de la démocratie dans nos établissements.

En lycée, les PLE ont été vidés de leur substance par les collègues face à une hiérarchie qui a finalement repoussé l'enjeu à l'année prochaine !

Le SNES-FSU 33 a soutenu les équipes en produisant une critique du PLE type diffusé par le rectorat et une analyse de la FAQ ministérielle (outils disponibles sur notre site).

L'évaluation à tout-va du ministre s'est aussi traduite par le dispositif d'auto-évaluation qui concerne 47 établissements cette année. L'objectif est clair : questionnaires de satisfaction à destination des parents et des élèves sur le travail des enseignants, interdiction d'évoquer les moyens accordés à l'établissement... Tout est renvoyé au local avec des logiques de mise en concurrence, de performance et de rentabilité au sein des équipes et entre les établissements.

En Gironde, nous avons organisé une réunion de bilan et un bureau élargi avec les collègues évaluateurs externes afin de vous conseiller au mieux sur les stratégies possibles. (Lettre de refus, modèle de déclaration au C.A., décryptage du diaporama du DASEN disponibles sur notre site)

Nous avons aussi été sollicités par des collègues élus au CA qui souffrent de la réforme de décembre 2020 « pilotée » depuis la rue Grenelle, instaurant de nouvelles modalités de fonctionnement des CA et ayant pour seul objectif de nous museler.

Avec la nomination récente de la nouvelle DASEN, Marie-Christine Hébrard, nous espérons enfin établir de réels échanges qui permettront des avancées pour nos revendications professionnelles.

Une délégation de la FSU 33 l'a déjà rencontrée et le SNES de Gironde a obtenu une audience spécifique début janvier 2022.

Nous sommes très heureux de pouvoir reprendre nos tournées dans les établissements. Elles nous ont déjà permis de constater les dégâts occasionnés par les pratiques managériales et infantilisantes de certains chefs et elles nous permettent d'être au plus près de vous, de vos besoins et de vos attentes, de renouer les échanges directs qui nous ont tant fait défaut avec les confinements.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année avec ou sans bal masqué...

Section Gironde :
s2gironde@bordeaux.snes.edu

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Dans les Pyrénées atlantiques la rentrée a démarré avec une offensive portant sur nos statuts de 2014 : le proviseur du lycée St Cricq de Pau, avait décidé que toutes les heures dédoublées en classe de première et terminale compteraient pour 0,9h et pas 1h dans le service des enseignant-e-s ! Dès le mois de juillet, la section départementale alertée est intervenue. La DSDEN64 et le rectorat ont soutenu que dans le cadre d'une « expérimentation », tout est possible !

Après de nouvelles interventions conjointes des section académique et départementale l'« expérimentation » a été annulée car

bien évidemment non réglementaire.

C'est bien une victoire de l'action collective qui met à mal le management brutal qui se déploie aux différentes échelles dans l'Éducation Nationale.

Le SNES-FSU 64 alerte la DSDEN depuis un an sur la souffrance psychologique d'une majorité des personnels du lycée Louis de Foix de Bayonne. Le mépris et le mal-être croissant ont provoqué la démission du collègue des enseignants élus au CA, sans parler des personnels contraints à consulter l'assistante sociale et de la médecine du travail du rectorat

ou à se mettre en arrêt.

Le lundi 6 septembre 2021, une cinquantaine de professeurs, pour partie en grève, se sont rassemblés devant l'établissement. Nous continuons à les soutenir.

Le contact entre la section départementale et les collègues est essentiel. Nous avons donc initié un stage « animer une section syndicale ». Il a permis de renouer le lien avec les collègues sur le terrain et faire un point d'actualité sur les nouveaux décrets.

Celui sur l'inclusion des élèves en collège et lycée co-animé par J. Motard du Snes national, a permis de mettre en lumière les diffé-

rences de fonctionnement de chaque établissement. Les échanges fructueux devraient déboucher sur un travail collaboratif entre établissements.

Nous continuerons à nous déplacer dans les établissements pour préparer les prochaines échéances comme celles liées à la préparation de rentrée et ainsi construire nos actions au plus près du vécu professionnel.

Section Pyrénées Atlantiques :
snes64@bordeaux.snes.edu

LANDES

Stages, actions, audiences et HMIS

Depuis septembre, la section du SNES-FSU Landes a nourri le lien avec les établissements. Trois stages, à destination des élu.e.s en CA et de toutes celles et ceux souhaitant s'impliquer dans leur établissement ont été organisés. Mont-de-Marsan, Dax, Mimizan, trois lieux pour être au plus près des collègues. Ces journées ont permis d'échanger ou faire le point sur l'animation de la vie syndicale, les nouveaux textes régissant le CA, les principes de calcul de la DGH, le rôle du CHSCT... Les actions collectives à engager en cas de moyens insuffisants, de fermetures de classes injustifiées ont aussi été abordées. Ces journées ont été appréciées : les moments d'échanges sur les situations sont toujours fructueux.

Nous avons animé des heures d'information syndicale sur la thématique de l'auto-évaluation afin d'informer nos collègues sur les pièges qu'elle sous-tend.

Une audience avec le DASEN a eu lieu en octobre. Grâce aux retours des S1, nous avons porté la parole des établissements des Landes et leurs revendications.

Sur le plan de l'action, le SNES-FSU 40 a soutenu activement les AESH lors de la journée du 19 octobre : diffusion de témoignages, participation à une audience intersyndicale

auprès du DASEN.

Le travail quotidien de la section départementale

Les permanencier.e.s cherchent à répondre efficacement aux questions : reclassement des AESH, mutations inter, droits des TZR, obligations de service... Nos représentant.e.s en CHSCTD font un énorme travail de suivi, d'accompagnement avec les personnels déposant des fiches RSST. La préparation des instances (CTSD et CDEN de rentrée, CHSCT) est aussi une grande part de notre travail.

Des projets

Pour la période à venir, la section des Landes projette un stage AESH avec la FSU 40. De plus en plus d'AESH nous font confiance et cette journée de formation syndicale sera l'occasion de les informer sur leurs droits, les mandats du SNES et de la FSU pour cette catégorie. Nous espérons un jour 2 du stage « agir dans son établissement », avec une formule plus dynamique et moins théorique. La trame d'une heure d'information syndicale sur la thématique de l'inclusion est également en préparation et nous serons ravis de venir l'animer dans le département.

Section des Landes :
snes40@bordeaux.snes.edu

ÉLECTIONS FSU

En novembre, tout.e adhérent.e à un SN¹ de la FSU a pu s'exprimer sur l'activité de notre fédération depuis le dernier congrès de 2019 et sur l'orientation à suivre ces prochaines années en votant pour les listes de candidat.e.s issu.e.s des tendances présentes dans la FSU.

Une participation en hausse, une satisfaction qui ne doit pas cacher le travail à parcourir...

Si nous pouvons constater une hausse sensible de la participation (+ 17,5 %), nous ne devons pas nous en satisfaire. Le constat est sans appel. Malgré les choix académiques d'une communication dédiée et de l'envoi du matériel de vote aux syndiqué.e.s qui ne sont pas organisé.e.s en S1, et même si cette élection réussit aujourd'hui à mobiliser près de 30 % des syndiqué.e.s du SNES de Bordeaux contre moins de 25 % précédemment, cette participation reste insuffisante.

Les causes en sont certainement multiples. La pression quotidienne dans nos métiers qui ne cesse d'augmenter rentrée après rentrée (services de plus en plus chargés, effectifs lourds, réformes des enseignements...) combinée à celle qui pèse sur les collectifs dans les établissements (conseil d'administration, PLE pour les lycées, auto-évaluation des EPLE...) empêchent sûrement d'avoir l'esprit suffisamment libre pour consacrer du temps à des préoccupations jugées annexes. Mais ce serait nier qu'il demeure des difficultés importantes dans notre organisation syndicale pour rapprocher adhérent.e.s et militant.e.s des syndicats nationaux de notre fédération et renforcer le sentiment



d'appartenance au SNES et à la FSU. Pour mémoire, les élections internes du SNES au printemps dernier dans le contexte connu avaient intéressé 250 adhérents supplémentaires. Le travail sur cette problématique doit se poursuivre et s'accroître. Aux élections professionnelles de décembre prochain, nous devons voter et faire voter FSU, étiquette commune et seul repère pour tous nos syndicats de l'enseigne-

ment². Avec 160 000 adhérent.e.s, la FSU est la deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'État et la première organisation syndicale dans l'enseignement. La hausse de la participation à ce scrutin touche 3 départements sur 5 : la Dordogne (+ 49 %), les Pyrénées Atlantiques (+ 30%) et la Gironde (+ 23%).

... et qui renforce les courants de pensée qui assument les directions de la FSU

En ce qui concerne le SNES Bordeaux, la progression de la participation a profité aux listes de candidat.e.s Unité et Action (+ 20 % de suffrage) et Ecole Emancipée (+ 22 % de suffrage). Ces deux tendances assument les directions aux niveaux national et départemental. C'est donc dans la conception d'un syndicalisme

d'adhérent.e.s, organisé en tendances, porteur de transformation sociale, engagé dans l'action syndicale et force de proposition que nous nous reconnaissons.

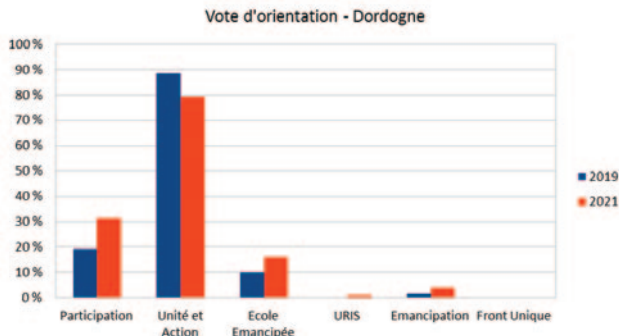
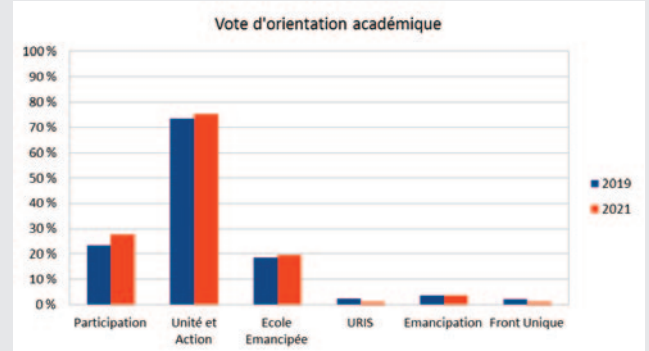
Au niveau académique, les votes se reportent dans les mêmes proportions qu'en 2019 sur les

différentes tendances. Unité et Action recueille 75,10 % des suffrages et Ecole Emancipée 19,33 %. Emancipation (3,63%), Front Unique (1,04%) et URIS (0,91%) restent des tendances sans réelle existence dans notre académie.

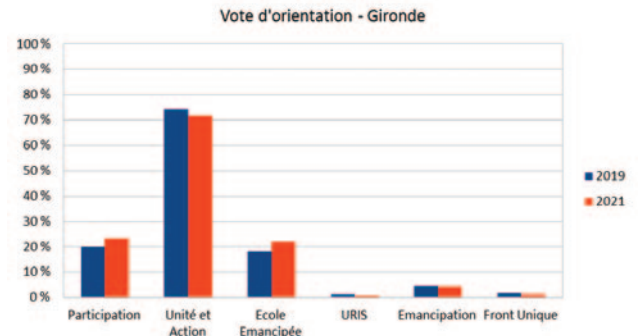
¹ 22 Syndicats Nationaux dont le SNES composent la Fédération Syndicale Unitaire : <https://fsu.fr/>

² SNES (2nd degré enseignement général et technologique), SNEP (professeur.e.s d'EPS), SNUIPP (1er degré), SNUEP (2nd degré professionnel), SNESUP (enseignement supérieur), SNUAS-FP (personnels sociaux), SNICS (personnels de santé), SNASUB (personnels administratifs),...

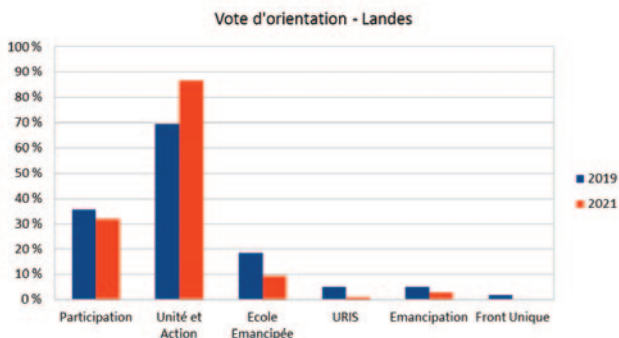
Des différences apparaissent lorsqu'on regarde le scrutin au niveau infra académique. Rappelons que la FSU est organisée en section départementale. C'est son niveau de fonctionnement de prédilection. La fédération a été construite dans un souci d'équilibre garanti par le trépied³ Section Départementale, Tendances et Syndicats Nationaux d'une part, et par le principe fondateur du consensus⁴ d'autre part.



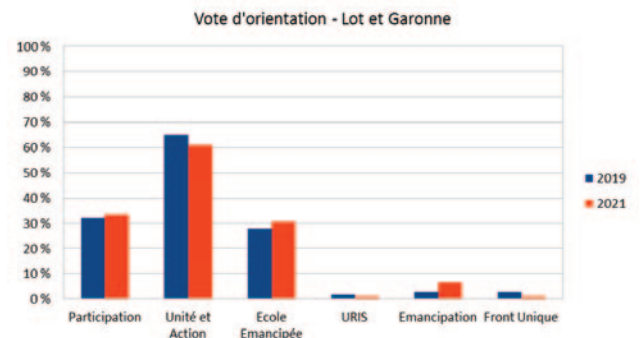
En Dordogne, la hausse de participation a en proportion davantage profité à ÉÉ (16 %, + 6 points). U&A passe juste sous la barre des 80% (- 9 points).



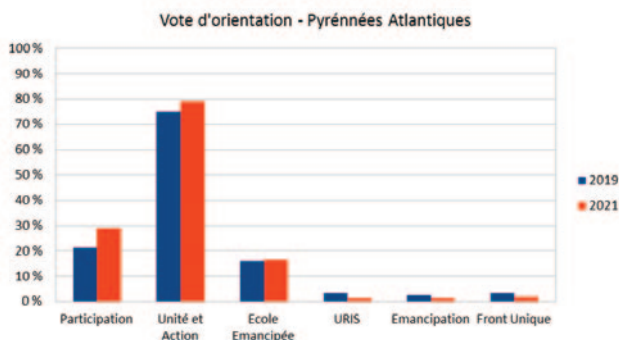
En Gironde, le scrutin est marqué par une hausse de 56 % des voix d'ÉÉ qui gagne 4 points et dépasse les 22 % (U&A, 72 %, - 2,7 points, + 23 % de voix).



Dans les Landes, ÉÉ (9 %, - 9 points) subit la baisse de la participation, U&A (87 %, + 17 points) recueillant davantage de scrutins qu'en 2019.



En Lot-et-Garonne, la participation est en hausse. U&A (61%) perd 4 points et ÉÉ (30%, + 2,5 points) conserve le même nombre de voix.



Dans les Pyrénées Atlantiques, ÉÉ conserve 17% des votes quand U&A en obtient 79 % (+ 4 points). Chacune des deux tendances voient ses votes augmenter en nombre d'au moins 35 %.

Rapport d'activité : le vote sur les « fenêtres »

Le vote POUR a recueilli 77 % des suffrages exprimés, et la rédaction de la fenêtre « droits et libertés » proposée par unité et action (A) 73 %.

Le vote sur la fenêtre « éducation » a été très partagé à l'image des débats et des votes qui ont animé le congrès national du SNES du printemps 2021. L'écriture proposée par école émancipée avec la demande explicite de la démission du ministre Blanquer a été approuvée par 51 % des suffrages exprimés.

Notons que sur ces propositions d'écriture, 20 % des votants ont choisi de ne pas s'exprimer.

*Pour Unité et Action, Mathieu Dumoulin
Pour École Émancipée, Nathalie Grégoire*

³ Dans nos instances, la moitié des sièges est détenue par les SD et les tendances, l'autre moitié par les SN

⁴ La règle des 70% : toute décision requiert une majorité qualifiée de 70%, les abstentions étant comptées, et aucune tendance ni aucun syndicat ne peut disposer des 30% de sièges qui pourraient constituer une minorité de blocage

ORGANIGRAMME DU SNES BORDEAUX

Permanence générale

SNES-FSU Bordeaux
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
du lundi au vendredi de 14h à 17h30
Tél. 05.57.81.62.40
s3bor@snes.edu

Secrétaire général : **Hugo Lassalle**
Trésorière : **Sylvia Fabre**
<https://bordeaux.snes.edu/>

Emploi, carrières et retraites

→ Philippe Jeanjean
→ Contact : Permanence générale

Santé, sécurité et conditions de travail

→ Harold Sabourdy
→ Contact : Permanence générale

TZR

→ Pierre Delbourg
→ Contact : Permanence générale

Certifié.es

→ Philippe Jeanjean, Hugo Lassalle
→ Contact : Permanence générale

Agrégé.es

→ Nicolas Garret, Mathieu Dumoulin
→ Contact : agreges@bordeaux.snes.edu

Stages / Formation syndicale

→ Catherine Dudès
→ Contact : formation.syndicale@bordeaux.snes.edu

Égalité Femmes/Hommes

→ Armelle Masson, Lydie Laloubère
→ Contact : egalitefemmeshommes@bordeaux.snes.edu

Lycées

→ Sonia Mollet, Renaud Robert, Hugo Lassalle
→ Contact : lycees@bordeaux.snes.edu

Collège

→ Catherine Dudès, Irène Docékal, Nathalie Grégoire
→ Contact : college@bordeaux.snes.edu

Contractuels / AED

→ Delphine Discamps
→ Contact : nontitulaires@bordeaux.snes.edu
→ Tél. 06.12.51.76.65

AESH

→ Marie Bloy
→ Contact : aesh@bordeaux.snes.edu

Concours et année de stage

→ François Boudet, Alain Billate
→ Contact : stagiaires@bordeaux.snes.edu
→ Tél. 06.12.51.76.56 ou 06.85.87.29.04
→ facebook : StagiairesSnesBordeaux

CPE

→ Tonio Vitorino, Julien Renom
→ Contact : cpe@bordeaux.snes.edu
→ Tél. 07.87.08.06.56

PsyÉN EDO

→ Emmeline Rogier
→ Contact : psyen@bordeaux.snes.edu
→ <https://psyen.fsu.fr/>

Documentation

→ Sylvia Fabre
→ Tél. 06.79.76.77.09

Voie technologique et BTS

→ Stéphane Wittorski
→ Contact : voie.technologique@bordeaux.snes.edu

Langues vivantes

→ Kei Mc Gregor
→ Contact : lv@bordeaux.snes.edu

Publications

→ Irène Docékal, Hugo Lassalle
→ Contact : publications@bordeaux.snes.edu

Des réactions, des suggestions ou des propositions d'articles ?

Contactez le secteur publications du SNES Bordeaux : publications@bordeaux.snes.edu

Irène Docékal, Hugo Lassalle